



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 274-2020

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier, QUE :

Le conseil municipal de la Municipalité de Preissac, au cours de sa séance tenue le 9 mars 2020, a adopté le règlement numéro 274-2020 portant le titre :

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 638 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 388 000,00 \$ POUR L'ASPHALTAGE ET LE RECHARGEMENT DU CHEMIN DES PÊCHEURS.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures habituelles d'accueil.

Donné à Preissac le 23 juin 2020

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin

Directeur général et secrétaire-trésorier

Résumé de l'avis

Promulgation :	Consiste à l'étape finale du règlement numéro 274-2020 où le règlement prend force.
But du règlement :	Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 638 000,00 \$ pour l'asphaltage et le rechargement du chemin des Pêcheurs dont le montant de 1 388 000,00 \$ sera financé par un emprunt et 250 000,00 \$ par le fonds général.
Approuvé par :	Le conseil municipal, le 9 mars 2020; Certificat relatif au déroulement de la consultation écrite, déposé au conseil municipal le 11 mai 2020; Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 16 juin 2020.
Date de prise d'effet :	Le jour de publication du présent avis, soit le 23 juin 2020.